



AVEC LA FSU, EN GREVE LE 10 OCTOBRE ENGAGÉ-ES POUR LA FONCTION PUBLIQUE !

« Les agents du service public assurent des missions essentielles pour le développement et la cohésion du pays. »



Le temps semble déjà loin où l'on allait « en même temps » augmenter le pouvoir d'achat des fonctionnaires et « moderniser » la Fonction Publique. Il n'aura pas fallu attendre longtemps pour les vagues promesses se traduisent dans la réalité par une accumulation de mauvais coups, l'application d'une feuille de route libérale produisant une baisse des salaires des fonctionnaires, que ce soit par le gel de la valeur du point d'indice ou par la compensation incomplète de la CSG, « étalement » de PPCR qui constitue pourtant la seule perspective actuelle de revalorisation, mesures démagogiques et pénalisantes comme le jour de carence, perspective de suppression de 120 000 postes dont 70 000 dans la fonction publique territoriale, toujours un agent sur cinq non titulaires et sans perspective, dégradation du pouvoir d'achat des retraités...etc. La suite est malheureusement connue si nous ne faisons rien.

Les agents du service public assurent des missions essentielles pour le développement et la cohésion du pays. Agents d'entretien, enseignants, infirmières et aide soignantes, policiers, pompiers, agents administratifs, magistrats... ne sont pas des nantis qu'on pourrait « mettre à contribution ».

Enjeux économiques et sociaux mais aussi grands enjeux écologiques : jamais le besoin de faire du commun ne s'est fait autant sentir que dans le monde d'aujourd'hui. Pour la FSU, les services publics sont la réponse pertinente, les dégrader est irresponsable.

La Fonction Publique, ses usagers et ses agents doivent passer avant les intérêts des riches et du monde de la finance. Alors, réforme de l'ISF et de la fiscalité sont nécessaires pour arrêter les cadeaux à ceux qui ont déjà beaucoup alors que, dans le même temps, les besoins de la population en termes de services publics ne sont pas satisfaits.

Pour nos métiers, nos conditions de travail et de vie, la reconnaissance de notre travail, de nos qualifications et de nos rémunérations, pour promouvoir des services publics de qualité si utiles à la société soyons engagé-es, le 10 octobre prochain.

Différentes études démontrent que le coût du fonctionnement de l'Etat n'est pas plus important que dans les autres pays européens. Le Conseil d'Analyse Economique, dans sa note de juillet 2017, annonce que « la part de l'emploi public dans l'emploi total n'y est pas systématiquement supérieure aux autres pays de l'OCDE ». Il précise « qu'en proportion du PIB, la masse salariale publique a très peu crû au cours des 35 dernières années, en incluant les pensions de retraite des fonctionnaires », elle représente 12,9 % du PIB en 2015, en hausse de seulement 0,4 point depuis 1980 (hors pension, la hausse n'a été que de 0,1 point de PIB en 35 ans).

Le gouvernement entend de nouveau bloquer les rémunérations indiciaires des agents publics en 2017 et 2018 : c'est inacceptable ! Et ce, après 9% de perte de pouvoir d'achat subi depuis 8 ans si l'on tient compte de l'inflation et de l'augmentation de la retenue pour la retraite sur le traitement brut. C'est en moyenne plus d'1% par an de baisse du salaire net à payer !

Pour le Ministre, les salaires augmentent déjà avec le déroulement de carrières (avancements d'échelon ou de grade) ! Ce raisonnement aboutit à considérer qu'une « carrière » se limiterait désormais à tenter de remonter un escalator qui descend ! Et quand l'escalator descend, c'est l'attractivité d'un métier qui est remise en cause et au final la reconnaissance des qualifications des agents qui est bafouée.

Et comme si cela ne suffisait pas, le projet de décorrélation du point d'indice entre les trois versants de la fonction publique constituerait une véritable attaque frontale contre le statut de la fonction publique et son principe d'unicité. Qui pourrait imaginer une infirmière ou un agent d'accueil dont les rémunérations différeraient suivant leur employeur ? Tout le monde aura compris aussi qu'il s'agirait d'un frein à la mobilité des agents.

La FSU exige une revalorisation régulière de la valeur du point d'indice indexée sur l'évolution des prix et un plan de rattrapage des pertes subies depuis 2010.

Remise en cause de PPCR ? Cet accord arraché au précédent gouvernement, constitue pour la FSU un début de revalorisation doit être maintenu.

Certaines mesures ont d'ores et déjà été mises en œuvre, en particulier la revalorisation de nombreux échelons, les reclassements dans les nouvelles grilles et la création de nouveaux espaces indiciaires sous forme de nouveaux grades (par exemple : la nouvelle organisation de la catégorie C en 3 grades ou encore la classe exceptionnelle pour les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation, créée en septembre 2017).

Ce qui est pris n'est plus à prendre !

Mais le « possible report » d'un an à partir de janvier 2018 des mesures PPCR serait une trahison du dialogue social.

En 2018 il est prévu :

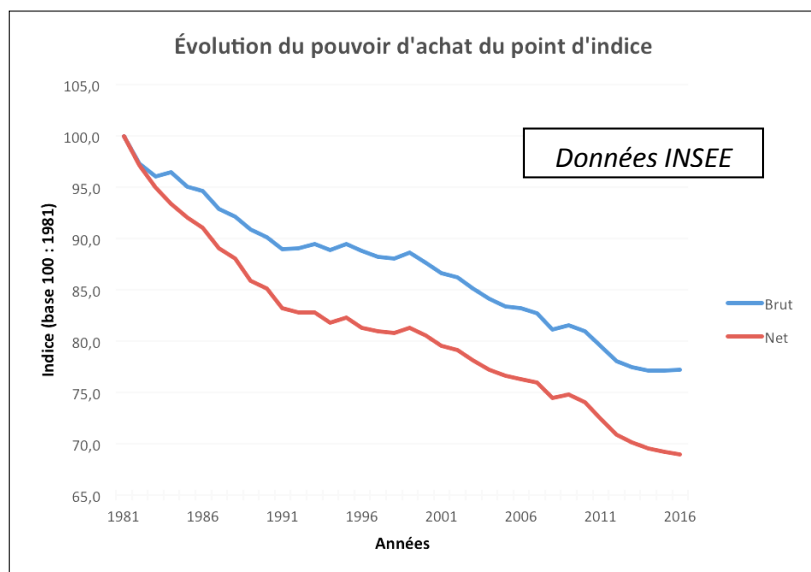
- Un deuxième temps transfert primes/points pour les personnels de catégorie A, sans effet sur le salaire net mais avec un gain sur la pension : les personnels ayant prévu un départ à la retraite au cours de 2018 ne bénéficieraient pas de 10 à 15 euros de plus sur leur pension nette.
- Pour de très nombreux échelons des catégories C et B, des revalorisations qui, si elles étaient repoussées à 2019, auraient un effet net d'un an de perte de pouvoir d'achat et de dévalorisation des pensions en conséquence pour les personnels partant à la retraite.

Quid du passage en catégorie A des personnels sociaux ?

En Janvier 2019 sont prévues des revalorisations de nombreux échelons.

En 2020 est prévue la création de nouveaux échelons, en particulier un nouvel échelon en fin de deuxième grade pour les corps A-type (attachés principaux par exemple), ou pour la hors classe des professeurs des écoles, certifiés, CPE, PSY EN, allant jusqu'à l'indice 821 : si cette mesure était **reportée à 2021**, ce sont **50 euros mensuels sur l'année 2020** et l'intérêt pour le départ à la retraite **repoussé de juillet 2020 à juillet 2021 : inacceptable !**

Au contraire d'un « étalement », il faudrait dès maintenant aller plus loin que PPCR.





DES MESURES INJUSTES ET INEFFICACES !

Jour de carence

Le rétablissement du jour de carence pour les agents de la fonction publique représente une double peine : en plus de constituer une nouvelle amputation du pouvoir d'achat, venant s'ajouter à celles dues au gel de la valeur du point, à l'augmentation des cotisations retraites, il punit les agents, considérant qu'ils sont coupables d'être malades.

Près de 2/3 des salariés du privé, majoritairement dans les grandes entreprises, ne sont pas concernés par la journée de carence car ils sont couverts par des accords d'entreprise ou de mutuelle, ce que le gouvernement précédent avait compris en le supprimant début 2013.

Le jour de carence est inefficace. Les données comparatives pour les salariés du privé le confir-

ment, il conduit à attendre une dégradation plus avancée de l'état de santé du salarié : les arrêts sont moins nombreux mais plus longs !

Des liens entre absences pour raison de santé et mauvaises conditions de travail sont établis. La FSU exige des mesures concrètes pour améliorer la qualité de vie au travail dans la Fonction Publique : c'est une question d'intérêt général.

« Aucun jour de carence » ni dans le privé, ni dans le public ! Réduire les inégalités n'est donc pas une affaire d'alignement sur les conditions les plus défavorables. Il faut au contraire protéger mieux les salariés du privé qui sont les moins bien couverts.

Précarité

Journée de mobilisation et d'action pour les contractuel-les de la Fonction Publique Mercredi 8 novembre 2017 à Paris à l'appel de la FSU

Aujourd'hui, un agent sur cinq n'est toujours pas titulaire.

Le dispositif de la loi Sauvadet, bien que très insuffisant, n'est à ce jour pas assuré d'être prolongé.

Qu'ils soient contractuels de droit public, recrutés en CUI ou même encore fonctionnaires à temps incomplet dans le versant territorial, recrutés sur des fonctions normalement assurées par des fonctionnaires ou sur des fonctions uniquement mises en œuvre par le biais de contrat, les conditions d'emploi et de rémunération placent souvent ces agents dans une situation insupportable à laquelle la FSU ne se résout pas.

Pour obtenir un nouveau plan de titularisation, le droit au réemploi, à une rémunération plus juste ainsi que le droit à formation, **TOUS ENGAGÉ-ES LE 8 NOVEMBRE**

Retraité-es



**Pour la défense du pouvoir d'achat des retraité-es
engagé-es le 28 septembre**

**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

NOUS POUVONS STOPPER LES OFFENSIVES CONTRE LA FONCTION PUBLIQUE



Fonction publique : mobilisé.e.s le mardi 10 octobre

Depuis l'arrivée du nouveau gouvernement, les mesures négatives s'accumulent pour les agent.e.s de la Fonction publique : gel de la valeur du point indice, rétablissement de la journée de carence, perspective de 120 000 suppressions d'emplois sur les 3 versants de la Fonction publique...

Et contrairement à l'engagement fait aux agent.e.s public.que.s par Emmanuel Macron dans le cadre de sa campagne présidentielle : "J'augmenterai votre pouvoir d'achat, comme celui des salariés des entreprises : vous paierez moins de cotisations et votre salaire net sera augmenté d'autant", la hausse de la Csg se traduira au mieux par une simple compensation dans la Fonction publique, c'est à dire sans gain de pouvoir d'achat pour les agent.e.s !

Ainsi, toutes ces mesures vont impacter fortement et négativement le pouvoir d'achat de plus de 5,4 millions d'agent.e.s public.que.s et fragilisent les services publics rendus aux usagers. C'est inacceptable.

C'est totalement injuste pour les agent.e.s, et c'est totalement inefficace pour une Fonction publique de moins en moins attractive dans de nombreux secteurs. Ces mesures ne contribuent en rien à l'amélioration de la qualité des services publics. Services publics au sujet desquels nos organisations syndicales rappellent leur demande d'un débat de fond sur ses missions s'appuyant sur le bilan des réformes déjà engagées. Enfin, nos organisations rappellent leur attachement au code des pensions civiles et militaires et seront très vigilantes sur la future réforme des retraites annoncée pour l'ensemble des agent.e.s public.que.s.

C'est pour faire entendre ces profonds désaccords que les organisations syndicales appellent toutes et tous les agent.e.s à la grève, aux manifestations ou rassemblements (selon des modalités définies par les différents secteurs) pour se mobiliser le mardi 10 octobre prochain, date choisie par le ministre pour la tenue d'un rendez-vous salarial.

Elles exigent une véritable négociation salariale qui aboutisse à une réelle reconnaissance du travail, des missions et de l'engagement professionnel des agent.e.s par une augmentation du pouvoir d'achat et la revalorisation des carrières, le non rétablissement de la journée de carence et les moyens nécessaires pour permettre aux agent.e.s d'exercer leurs missions de services publics.

Les Lilas, le 15 septembre 2017